

Nombre de membres en exercice	40
Présents	28
Pouvoirs	3
Votants	31
Exprimés	31
Pour	31
Contre	0

Accusé de réception en préfecture
087-200049278-20250326-DEL-2025-18-DE
Date de télétransmission : 28/03/2025
Date de réception préfecture : 28/03/2025



EXTRAITS DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-cinq, le 26 mars le Comité syndical du PETR du Pays Monts et Barrages dûment convoqué, s'est réuni en réunion ordinaire, à Bujaleuf, sous la présidence de **Laurent PAQUET**, Président.

Date de la convocation : 12 mars 2025

MEMBRES À VOIX DÉLIBÉRATIVE PRÉSENTS :

Matthieu ANOMAN - Marie-Sophie AUBERGER - Guillaume BONNETAUD - Jean-Pierre BOSDEVIGIE - Patrick BRUN - Alain DARBON - Estelle DELMOND - Philippe DUTHEIL représenté par Éliane VERGNE - Joël FORESTIER représenté par Valérie SERRUT - Gérald GASCHET - Claudine GIRAUD - Michaël KAPSTEIN - Philippe LAMARGOT - Henri LAVAUD - Christian LEBLANC - Yves LE GOUFFE représenté par Jean-Gérard DIDIERRE - Hubert LEHMANN - Lionel LEMASSON - Jean-Pierre NEXON - Laurent PAQUET - Philippe RAIGNÉ - Françoise RIVET - Jean-Claude SAUTOUR - Philippe SIMON - Dominique TALABOT - Michel THEYS - Guy TOUZET - Sébastien VINCENT.

MEMBRES AYANT DONNÉ POUVOIR :

Dominique BAUDEMONT à Jean-Pierre BOSDEVIGIE - **Carole BEN TOUMIA** à Jean-Pierre NEXON - **Josiane ROUCHUT** à Claudine GIRAUD.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

DÉLIBÉRATION N° 2024-18

OBJET : COMPTES DE GESTION 2024 - BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET ANNEXE GEMAPI

Le Comité syndical,

Après s'être assuré que la responsable du Service de Gestion Comptable de Saint-Léonard-de-Noblat a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'elle a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrites de passer dans ses écritures ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024 ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires du Budget principal et du budget annexe GEMAPI ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que les comptes de gestion du Budget principal et du Budget annexe GEMAPI, dressés, pour l'exercice 2024 par Madame la responsable du Service de Gestion Comptable de Saint-Léonard-de-Noblat, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve.

Fait et délibéré à Bujaleuf
Les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures.

**Le Président,
Laurent PAQUET**